Chalonnes-sur-Loire, 01/02/2023

Offre d'emploi - Ville de Chalonnes-sur-Loire
Maître-nageur sauveteur (H/F)

La Ville de Chalonnes-sur-Loire, membre de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance (CC.LLA), à 25 km d'Angers (49), recrute 1 maître-nageur sauveteur (H/F), à temps complet, pour sa piscine municipale d'été pour la période du 22 mai 2023 au 3 septembre 2023 ou, pendant les mois de juillet et août 2023.

Rattaché(e) au service des Sports de la Ville de Chalonnes-sur-Loire, au sein d'une équipe de 10 personnes, vous assurez la surveillance et la sécurité des publics accueillis dans les trois bassins de la piscine de Chalonnes-sur-Loire et dispensez des cours de natation et d'activités aquatiques.

MISSIONS DE SURVEILLANCE :

- Surveiller les bassins et assurer la sécurité des usagers de la piscine communale,
- Prévenir les accidents et les conduites dangereuses,
- Participer à la mise en œuvre du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) pour la surveillance et en cas de situations d'urgences survenues dans l'établissement,
- Tenir à jour la main courante de l'infirmerie et s'assurer quotidiennement du bon état du matériel de secours,
- Garantir la bonne qualité des normes et de la tenue de l'hygiène dans la piscine communale - Contribuer au respect des normes d'hygiène,
- Réaliser les analyses d'eau des bassins et les reporter sur le carnet sanitaire.

ANIMATION ET DISPENSE DE COURS :

- Encadrer et animer les séances de natation en cours collectifs et les séances de natation scolaire,
- Animer les activités aquatiques organisées par la piscine,
- Organiser et participer aux activités évènementielles de la piscine,
- Accueillir et renseigner les différents publics (usagers, scolaires, associations partenaires et autres associations, praticiens, spectateurs, visiteurs).

PERIODES ET TYPE D'EMPLOI :

- Contrat à durée déterminée, du 22 mai 2023 au 3 septembre 2023, temps complet (cours compris),
- ou, à minima, en contrat à durée déterminée en juillet et août 2023, temps complet (cours compris).

CONDITIONS PARTICULIERES – SUJETIONS :

- Horaires irréguliers, avec une amplitude variable en fonction des obligations du service,
- Travail le week-end et jours fériés,
- Travail lié au rythme scolaire, variabilité en fonction des cycles saisonniers, avec des pics d'activités liés à l'organisation de manifestations sportives (et) (ou) ludiques.

SAVOIR ET SAVOIR-FAIRE :

- Connaissance des gestes d'urgence et de secours,
- Capacité à concevoir une animation/un cours selon le niveau du public et à préparer le matériel ou les équipements adaptés,
- Réaliser le suivi du matériel ou des équipements sportifs,
- Aisance relationnelle, rigueur.

FORMATION :

- Titulaire du BEESAN, BPJEPS AAN ou autre diplôme universitaire conférant le titre de MNS (licence STAPS entrainement et UE Aquatique),
- A jour du recyclage en secourisme (PSE1) et du CAEPMNS (Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de MNS) (révision quinquennale),
- Débutant(e) accepté(e).

CANDIDATURE :

Candidatures (CV, lettres et diplômes) à transmettre au plus tard le 28.02.2023 :

rh@chalonnes-sur-loire.fr ou par courrier à l'attention de Mme le Maire de Chalonnes sur Loire – Hôtel de Ville – 49290 CHALONNES SUR LOIRE.

**

Informations complémentaires : Travailleurs handicapés : nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.